

Championnats du monde de ski nautique de la FISNP 2021 Critères de sélections des athlètes

Renseignements importants

Endroit: Groveland Florida (Lake County Florida)

Dates de la compétition: 11 au 17 oct. 2021

Dates du voyage: AÊD

Organisateur: Jack Travers Water Ski School (USA Water Ski)

Aperçu de la compétition

Les championnats du monde de ski nautique sont ouverts à tous les membres de la Fédération internationale de ski nautique et de planche (FISNP).

Tous les détenteurs d'une licence compétitive qui sont admissibles pour représenter le Canada dans une compétition de la FISNP et qui sont membres en règle de Ski nautique et planche Canada (SNPC) sont admissibles pour la sélection pour représenter le Canada aux championnats du monde.

Objectifs

Les objectifs pour cette compétition sont:

- (a) Maximiser le classement de l'équipe canadienne; et
- (b) S'assurer que tous les athlètes qui se qualifient pour participer aux championnats du monde selon les critères d'inscription de skieur individuel de la FISNP sont inclus dans la délégation des athlètes canadiens choisis pour représenter le Canada aux championnats.

Joint à ce document il y a un résumé du programme de l'équipe nationale de SNPC et du financement disponible pour les athlètes choisis pour le programme.

Procédure de sélection

Aux championnats du monde, les points de l'équipe sont calculés en utilisant les trois notes les plus élevées globales dans chaque épreuve des six athlètes (un maximum de quatre par genre) choisis par chaque pays aux fins de déterminer la note de l'équipe.

Les athlètes pour représenter le Canada aux championnats du monde et former l'équipe canadienne seront:

- (a) les six athlètes dont les notes seront utilisées pour déterminer la note d'équipe du Canada aux championnats; et

(b) les autres athlètes qui se qualifient pour participer aux championnats comme skieurs individuels.

Le comité de haute performance (CHP) de SNPC se réserve le droit de changer les critères suivants si (a) le format ou les règlements techniques de la compétition sont changés; ou (b) des circonstances inhabituelles se produisent dans l'application des critères qui seraient injustes.

De plus, les restrictions de voyage et d'autres de la santé publique imposées à cause de la pandémie de la COVID peuvent: (a) affecter négativement l'entraînement d'un athlète, les notes de la compétition et l'aptitude pour la compétition; et (b) diminuer le nombre de compétitions auxquels un athlète participe. Le CHP peut alors faire des exceptions aux critères suivants en choisissant les six athlètes dont les notes seront utilisées pour déterminer la note d'équipe du Canada et peut: (a) choisir un athlète dont les notes de compétition ont été affectées négativement par ces restrictions; et (b) ne pas choisir les athlètes dont l'entraînement et l'aptitude pour la compétition ont été affectés négativement par ces restrictions. Cela peut faire qu'un athlète ayant les plus hautes notes de compétition ne soit pas choisi.

Calcul des points globaux de la sélection

Sujet aux restrictions indiquées ci-dessous, la moyenne des trois meilleures notes d'épreuve de trois compétitions de chaque athlète dont les résultats qualifient pour la liste de classement mondial de la FISNP; pendant la période du 11 sept. 2020 au 13 sept. 2021 sera calculée. Les trois notes utilisées doivent être une combinaison des notes des différentes périodes d'admissibilité établies dans le tableau suivant.

Période d'admissibilité 1 15 juin 2021 au 13 sept. 2021	Période d'admissibilité 2 1er jan. 2021 au 14 juin 2021	Période d'admissibilité 3 1er jan. 2020 au 31 déc. 2020
3 notes	0 note	0 note
2 notes	1 note	0 note
2 notes	0 note	1 note
1 note	2 notes	0 note
1 note	1 note	1 note

La moyenne des trois notes de chaque athlète dans chaque épreuve sera convertie pour les points globaux (la note globale de sélection) en utilisant les formules globales de la FISNP établie ci-dessous. La performance de 1000 points utilisée pour chaque épreuve dans les formules globales sera la moyenne des notes des trois premiers athlètes dans chaque épreuve indiquée dans la liste des classements mondiaux de la FISNP de mai 2019, lesquelles notes le CHP s'attend qu'elles soient utilisées pour déterminer la note d'équipe d'un pays aux championnats du monde. Ces notes moyennes sont établies ci-dessous sous le titre « Notes de référence ». Les notes de références peuvent être révisées si les athlètes d'autres pays participants qui sont choisis sont différents des athlètes auxquels le CHP s'attend.

Autres restrictions sur les notes

Chacune des notes d'épreuve de l'athlète utilisées pour calculer une note globale de sélection doit être d'une compétition séparée et d'un endroit séparé.

Sélection des athlètes pour la note de l'équipe

Les paramètres suivants seront utilisés pour choisir six athlètes dont les notes seront utilisées pour déterminer la note de l'équipe du Canada aux championnats:

- (a) il ne peut y avoir plus de quatre athlètes d'un genre;
- (b) la troisième note globale la plus élevée de sélection des athlètes précédemment choisis sera utilisée pour déterminer si la note globale de sélection d'un autre athlète peut améliorer la note de l'équipe; et
- (c) Le CHP peut, mais n'est pas obligé, choisir un athlète pour avoir une note de plan B même si l'athlète n'a pas de note globale de sélection qui est plus élevée que la troisième note globale de sélection la plus élevée des athlètes précédemment choisis; le CHP peut utiliser sa discrétion selon cette clause même si la note globale de sélection d'un autre athlète est plus élevée que la troisième note globale de sélection la plus élevée des athlètes précédemment choisis.

Sélection des substituts

Le CHP peut, mais n'est pas obligé, nommer jusqu'à deux substituts pour les six athlètes dont les notes seront utilisées pour déterminer la note de l'équipe du Canada aux championnats selon les critères de sélection indiqués ci-haut. Les substituts peuvent être choisis au moment où les six athlètes sont choisis ou peuvent être choisis plus tard.

Sélection des athlètes individuels

Tous les autres athlètes qui se qualifient pour participer aux championnats selon les critères d'inscription des skieurs individuels de la FISNP seront choisis pour représenter le Canada aux championnats et feront partie de l'équipe canadienne. Les critères d'inscription des skieurs individuels sont établis dans les règlements des compétitions de ski nautique de la FISNP 2021. Les athlètes peuvent étudier les critères dans le site Internet de la FISNP.

Date limite pour envoyer des résultats

Une copie des résultats de toute la compétition ou une feuille de classements, dans les deux cas signée par le chef de la compétition ou le juge en chef de chaque compétition qu'un athlète veut utiliser dans la procédure de sélection, doit être reçue par SNPC par courriel à info@wswc.ca avant la fermeture le 13 sept. 2021. Les athlètes sont responsables de s'assurer que tous les résultats ou les feuilles de classements sont reçus par SNPC avant la date limite.

Malgré ce qui précède, aux fins de ces critères de sélection, le CHP peut, mais n'est pas obligé, utiliser les résultats des compétitions affichés dans Internet s'il croit que les résultats affichés sont crédibles.

Moment de la sélection

Le CHP effectuera la sélection des athlètes pour représenter le Canada aux championnats et formera l'équipe canadienne rapidement après le 13 sept. 2021, la date limite pour présenter les résultats.

Circonstances atténuantes

Si des circonstances atténuantes empêchent un athlète de participer au nombre exigé de compétitions ou qui affectent de manière négative les performances de l'athlète, le CHP peut faire des exceptions aux critères de sélection. Si un athlète veut que le CHP étudie faire des exceptions aux critères de sélection, l'athlète doit déposer une demande par écrit au CHP. La demande écrite doit être reçue par SNPC par courriel à info@wswc.ca avant la fermeture le 16 août 2021. À la suite de la réception de la demande, le CHP peut exiger des renseignements supplémentaires par écrit de l'athlète. La décision du CHP sera annoncée à tous les athlètes qui peuvent être affectés par la décision.

Appels

Un athlète peut aller en appel d'une décision prise conformément à ce document. Un appel doit être déposé et traité selon la plus récente version de la politique d'appel de SNPC. Une copie de la politique d'appel est disponible sur demande auprès de SNPC et est affichée dans le site Internet de SNPC (www.wswc.ca).

À cause de la courte période de temps entre la date à laquelle les athlètes qui participeront aux championnats seront choisis et le départ de l'équipe pour les championnats, les délais normaux dans la politique d'appel pour prendre en considération un appel doivent être raccourcis pour traiter l'appel avant le départ de l'équipe. Tout appel doit donc être déposé le plus vite possible après la sélection de l'équipe. Tout appel déposé trop près du départ de l'équipe peut ne pas être traité.

Code de conduite

Le CHP peut, en tout temps, disqualifier un athlète d'être pris en considération pour la sélection dans l'équipe ou retirer un athlète après la sélection à cause du comportement actuel ou passé de l'athlète qui ne respecte pas le Code de conduite de SNPC. Une copie du Code de conduite est disponible auprès de SNPC sur demande. Le CHP avisera l'athlète affecté de sa décision.

Aptitude à la compétition

Le CHP peut, en tout temps, disqualifier un athlète d'être pris en considération pour la sélection dans l'équipe ou retirer un athlète après la sélection si, à cause d'une maladie, d'une blessure, d'un manque de conditionnement physique ou de toute autre raison qui affecte la capacité de produire de l'athlète, le CHP croit qu'il est improbable que l'athlète pourra produire aux championnats au même niveau que les notes à partir desquelles la sélection de l'athlète dans l'équipe serait ou a été effectuée. Le CHP avisera l'athlète affecté de sa décision.

Contrat du participant à la compétition

Chaque athlète choisi pour représenter le Canada aux championnats doit signer un contrat de participant à la compétition pour respecter tous les règlements de SNPC, incluant le Code de conduite de SNPC. Une copie de ce contrat est disponible sur demande auprès de SNPC.

Formules globales de la FISNP	
Slalom ¹	$(\text{La note de l'athlète} + 12 \times 1000 \div (\text{la note de référence} + 12))$
Figures	$\text{La note de l'athlète} \times 1000 \div \text{la note de référence}$
Sauts – Homme	$(\text{La note de l'athlète} - 25) \times 1000 \div (\text{la note de référence} - 25)$
Sauts - Femme	$(\text{La note de l'athlète} - 17) \times 1000 \div (\text{la note de référence} - 17)$
¹ Les notes de slalom seront selon le système de pointage de la FISNP: compléter 13 m = 24 bouées compléter 12 m = 30 bouées compléter 11,25 m = 36 bouées compléter 10,75 m = 42 bouées compléter 10,25 m = 48 bouées	

Notes de référence			
	Slalom	Figures	Sauts
Hommes	ÀÊD	ÀÊD	ÀÊD
Femmes	ÀÊD	ÀÊD	ÀÊD